



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT N° 2026-238
ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK

AVIS PUBLIC vous est donné par la soussignée, qu'un avis de motion a été donné par madame Marie-Josée Roulx à la séance du 9 février 2026, qu'à une séance subséquente, sera adopté le règlement numéro 2026-238, édictant le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal de Saint-Rémi-de-Tingwick

Il peut être consulté au bureau municipal de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick situé au 1461, rue Principale, aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi à sa publication.

DONNÉ À SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK, ce 16^e jour de février 2026.

Emilie Bazinet, directrice générale et greffière-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Emilie Bazinet, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, demeurant à Tingwick, Québec, certifie par les présentes, avoir publié, l'avis public aux deux endroits de la municipalité, soit à l'entrée du bureau municipal ainsi que sur son site internet : <https://st-remi-de-tingwick.qc.ca>, entre 12h00 et 17h00 le lundi 16 février 2026.

L'information sera donnée dans le bulletin municipal de février 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication, ce 16 février 2026.

Emilie Bazinet,
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim